

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS TYROSSAIS****DECISION PORTANT ATTRIBUTION
d'un marché de services sur le site de l'usine LEDA à Tosse**

Le Président du Syndicat Mixte du Pays Tyrossais,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 10 février 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

Considérant que suite au constat de la présence de différents types de déchets, notamment des débris de verre et des morceaux de plastique, sur le site de l'usine LEDA sise sur la commune de Tosse lors de l'état des lieux de sortie de la SAS LEDA, en date du 16 septembre 2024, il s'avère nécessaire de réaliser le ramassage, tri et évacuation de ces déchets en préalable d'une procédure de démolition dudit site,

VU le devis présenté par l'entreprise Adaptée Départementale « les Jardins de Nonères » en date du 17 septembre 2024,

DECIDE :**Article unique :**

- d'attribuer et de conclure le marché de services avec l'entreprise Adaptée Départementale « Les Jardins de Nonères » dont le siège social est situé 1276 avenue de Nonères à MONT-DE-MARSAN (40000), selon les conditions suivantes :
 - **Objet** : ramassage, tri et évacuation de déchets (notamment des débris de verre et morceaux de plastique) sur le site de l'usine LEDA à Tosse, plus précisément sur les espaces extérieurs et intérieurs des bâtiments A, B et C.
 - **Montant total** : 419,31 € TTC

Fait à Mont-de-Marsan, le

1 OCT. 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

Jean-Luc DELPUECH